



ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 20 DECEMBRE 2021 A 20 H 00

A la suite de la publication dans le Journal officiel N° 42 du 25 novembre 2021 et de la convocation par tout ménage et par affichage public, une assemblée ordinaire a eu lieu ce jour à 20 h 00 à la halle de gymnastique.

Electrices et électeurs inscrits	528
Electrices et électeurs présents	22

Président :	M. Walter RUFER
Secrétaire :	Mme Marie FEY
Scrutateur :	M. Emmanuel ORY

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et à tous à cette assemblée communale ordinaire, il salue la présence de M. BRON de la société BKW qui est venu pour présenter le point n°2 de l'ordre du jour.

Le Président présente le nouveau conseiller communal M. Nicolas ZAHNO.

Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté à l'une ou l'autre des personnes présentes et avoir souhaité la bienvenue à l'assemblée, le Président donne lecture de l'

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter une dépense de CHF 44'085 TTC pour l'assainissement de l'éclairage en LED. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.
3. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 118'250 TTC pour la création d'une nouvelle place de jeux. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.
4. Discuter et voter une dépense de CHF 38'000, sous réserve de subvention, relatif à l'achat de 20 appareils de protection respiratoire par le SIS 6/12 et donner compétence au SIS 6/12 pour se procurer le financement.
5. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2022.
6. Prendre connaissance et accepter le règlement des statuts de la Communauté du collège de Delémont.
7. Prendre connaissance et accepter les modifications du règlement scolaire local du cercle scolaire primaire du Montchaibeux.
8. Divers

Acceptation de l'ordre du jour sans modification.

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité sans modification.

2. Discuter et voter une dépense de CHF 44'085 TTC pour l'assainissement de l'éclairage en LED. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.

M. TISSOT : excuse M. Joël BURKHALTER, responsable de l'éclairage chez BKW et remercie M. BRON de sa présence.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. BRON effectue la présentation (selon le document en annexe). Au 31.12.2021, 179 points lumineux communaux dont actuellement 148 équipés en LED avec système de gestion de l'éclairage et 2 niveaux intermédiaires. Il s'agit maintenant d'équiper le solde, soit 31 points lumineux en LED afin d'obtenir un éclairage optimal et une économie d'énergie remarquable.

Le Président ouvre les questions :

Mme M.C. : actuellement en se promenant au village, le point lumineux s'éteint.

M. BRON : il s'agit certainement d'une anomalie, à voir avec la commune.

M. A.C. : retour sur investissement sur 15 ans, quelle est la durée de vie d'un point lumineux ?

M. BRON : garantie 10 ans ou 100'000 heures.

Mme A.M. à M. A.T. : quel est le prix global de cette transformation.

M. TISSOT : CHF 1'400 par point lumineux (179 au total), somme totale de CHF 250'600.

M. A.M. : est-ce qu'il est nécessaire que l'enseigne du forum Biwi reste allumée toute la nuit.

M. A.T. : il n'était pas informé mais va regarder avec les responsables du forum Biwi.

Plus de questions.

Le Président remercie M. BRON qui quitte l'assemblée.

Le Président passe au vote :

La dépense est acceptée à l'unanimité.

3. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 118'250 TTC pour la création d'une nouvelle place de jeux. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme C.L. : le Conseil communal a demandé 3 offres comparatives et suite aux analyses, le Conseil communal a opté pour l'offre de la société FUCHS. L'entreprise travaille en Suisse depuis 20 ans en utilisant du bois suisse avec une collaboration avec une entreprise de terrassement de la région. A noter que c'était la seule entreprise qui proposait un contrat d'entretien annuel pour les installations. Mme LOEWENGUTH effectue la présentation (selon le document en annexe).

Le Président ouvre les questions :

M. E.O. : demande des renseignements sur les emplacements des installations.

M. F.S. : à combien s'élève le contrat annuel d'entretien ?

Mme C.L. : CHF 1'135 par année.

M. A.M. : qu'en est-il des buts de football ?

Mme C.L. : le terrain de football ne sera pas modifié.

M. A.M. : est-ce qu'il est prévu en même temps de refaire l'engazonnement de toute la place ?

Mme C.L. : négatif mais il est possible de l'envisager.

M. Y.R. : actuellement, nous ne sommes plus aux normes de sécurité pour cette place de jeux. Une fois la place réalisée, il sera possible d'envisager la suite.

M. A.M. : est-ce qu'il est envisagé d'installer des escaliers vers la porte qui mène à la déchetterie.

M. A.T. : cette porte n'est pas utilisée selon M. SORRENTINO et il n'est pas favorable à mettre des escaliers à ce niveau.

Plus de questions.

Le Président passe au vote :

Le crédit d'investissement est accepté à la majorité.

4. Discuter et voter une dépense de CHF 38'000, sous réserve de subvention, relatif à l'achat de 20 appareils de protection respiratoire par le SIS 6/12 et donner compétence au SIS 6/12 pour se procurer le financement.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. N.Z. : le SIS 6/12 demande le remplacement devenu trop vieux, les SIS ont également tous le même matériel c'est pourquoi, une seule offre a été demandée. Le Conseil communal recommande d'accepter cette dépense.

Le Président ouvre les questions :

M. A.C. : pourquoi ce nombre de pièces ?

M. N.Z. : c'est par rapport à l'effectif.

Plus de questions.

Le Président passe au vote :

La dépense est acceptée à l'unanimité.

5. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2022.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. RUFER effectue la présentation (selon le document en annexe). Il est maintenant possible d'obtenir une bonne comparaison au niveau du MCH2. La bonne nouvelle pour la commune de Rossemaison, un budget avec un résultat positif de CHF 85'244. La situation sanitaire liée au Covid-19 perdure, impact également au niveau des investissements, acceptation ce soir des LED et de la place de jeux et il est inclus également la réfection de la rue des Grands-Champs soit une dépense annuelle de CHF 50'800 sur 40 ans.

Un apprenti a été engagé, M. Jolan GOBAT de Courrendlin qui débutera son apprentissage au sein de l'administration communale en août 2022.

M. A.M. : concernant les charges de l'administration générale, est-il prévu de mettre en place un poste de voyer communal ?

M. Y.R. : ce poste est inclus dans le poste de concierge, cet élément a été souligné mais cette année le concierge a eu des problèmes de santé et n'a pas réussi à travailler à son taux de travail respectif sur l'année passée, donc à voir pour la suite.

M. RUFER : à l'heure actuelle, BKW fait une ristourne (redevance) de CHF 24'000 par année, ce qui couvre l'ensemble des frais d'éclairage. M. RUFER informe l'assemblée, ce budget comporte l'assainissement de la rue des Grands-Champs mais il est possible de ne pas accepter cet investissement et donc d'adapter le budget présenté. Maintenant, les habitants paient l'eau trop cher, M. TISSOT est train d'effectuer une analyse avec l'entreprise RWB pour obtenir un coût réel de l'eau. Par contre, la taxe des déchets n'est pas assez élevée mais cela devra vraiment s'équilibrer.

M. A.C. : au niveau de la taxe des déchets, y a-t-il un lien entre la taxe au sac et la taxe des déchets ?

M. Y.R. : pour l'instant avec les moloks, les coûts sont maîtrisés et la mise en place de la déchetterie régionale devrait faire du bien.

M. Y.R. : au niveau des taxes et la quotité d'impôts, le Conseil communal propose de maintenir la situation actuelle.

Concernant la Bourgeoisie :

M. Y.R. : l'abattage du bois moins conséquent, rénovation de 2 appartements donc moins de rentrées de location immobilière, il propose un budget avec une perte d'environ CHF 8'000.

M. A.M. : prix des eaux claires et usées, il revient sur ces prix qui ne changent toujours pas malgré plusieurs remarques, est-il possible de mettre cela en place pour l'année 2023 ?

M. Y.R. : il aurait été possible de le proposer en 2022 mais il faut attendre l'acceptation des prix par la « Surveillance des prix » au niveau fédéral avec un processus d'environ 6 mois. Actuellement, une étude est en cours pour analyser ces prix.

M. A.M. : la « Surveillance des prix » aurait pu effectuer une remarque par rapport à ce prix trop haut.

M. A.T. : une nouvelle loi a été mise en place et maintenant c'est la « Surveillance des prix » qui décide le prix et non les membres de l'assemblée. Actuellement, c'est un grand travail et fin du printemps la « Surveillance des prix » devra valider ou non le prix proposé suite à l'analyse.

Plus de questions.

Le Président passe au vote :

La quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget présenté sont acceptés à l'unanimité.

6. Prendre connaissance et accepter le règlement des statuts de la Communauté du collège de Delémont.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme LOEWENGUTH : en 2013, les statuts ont été changés mais oubli de la part de la Communauté du collège de valider ces changements de statuts. Mme LOEWENGUTH présente ce règlement (selon document en annexe).

Le Président ouvre les questions :

M. A.C. : si une commune refusait ce règlement 8 ans après, que se passerait-il ?

Mme C.L. : aucune idée, il faudrait voir avec le Service des communes.

M. Y.R. : Rossemaison est gagnant à accepter ce règlement contrairement à peut-être d'autres communes.

Plus de questions.

Le Président passe au vote :

Le règlement est accepté à l'unanimité.

7. Prendre connaissance et accepter les modifications du règlement scolaire local du cercle scolaire primaire du Montchaibeux.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme LOEWENGUTH : suite à la fermeture de classe, l'assemblée avait accepté les modifications présentées, malheureusement le Service des communes n'a pas pris en compte que ce règlement concernait deux communes, Châtillon et Rossemaison.

Le Président ouvre les questions :

M. A.M. : il s'agit de 7 membres au lieu de 5 ?

Mme C.L. : affirmatif.

Plus de questions.

Le Président passe au vote :

Les modifications du règlement sont acceptées à l'unanimité.

8. Divers

M. A.M. : félicite la décision du conseil communal pour son retrait provisoire au sein de l'AGGLO.

M. Y.R. : honnêtement, le Conseil communal était fâché car les éléments transmis à la population étaient totalement faussés. Nous avons beaucoup entendu la vision de Delémont et non celle de REGIOGAZ et la peur s'est installée. Au niveau du prix, deux prestataires, REGIOGAZ et EDJ avec l'entretien du réseau cela a un coût mais cette augmentation n'est en aucun cas la faute de REGIOGAZ.

M. F.S. : est-ce que la commune a une stratégie viable, comment REGIOGAZ envisage les choses ?

M. Y.R. : la solution pragmatique, l'ouverture biogaz à Courtemelon qui pourrait injecter 30% d'énergie verte.

M. A.C. : quelles sont les conséquences du retrait provisoire de l'AGGLO ?

M. Y.R. : pour information l'AGGLO coûte CHF 8'000 par année, retour sur investissement actuel nul. Le but n'est pas de sortir définitivement de l'AGGLO mais de montrer notre mécontentement.

Mme M.C. : si nous devons parler de sortie définitive de l'AGGLO, qui déciderait l'Assemblée communale ou le Conseil communal ?

M. Y.R. : s'il faut se prononcer, le Conseil communal demanderait l'avis de l'Assemblée communale.

M. F.S. : qu'en est-il des autres communes ?

M. Y.R. : les autres communes ont des intérêts financiers avec l'AGGLO donc ce n'était pas possible mais les communes partagent notre décision.

Mme LOEWENGUTH : M. KOTTELAT et M. GIRARDIN ont démissionnés de l'Arrondissement de Sépulture. Recherche donc 2 membres, si intérêt vous pouvez contacter Mme LOEWENGUTH.

Mme LOEWENGUTH : un contrôle du parcours Vita a été effectué par la ZURICH assurance, le parcours n'est plus aux normes. Budget de CHF 10'000 avec recherche de membres bénévoles pour la remise en état jusqu'à l'été 2022.

M. A.C. : auparavant, la société culturelle et sportive s'occupait de cela, il faudrait peut-être prendre contact avec elle pour trouver des membres.

M. E.O. : les installations ne sont pas aux normes de la BPA, l'ampleur des travaux est trop importante pour la société culturelle.

Mme C.L. : à l'heure actuelle, des chômeurs sont à disposition pour donner un coup de main.

M. E.O. : la société culturelle a prévu de venir également donner un coup de main.

Mme C.L. : remercie la société culturelle et sportive, prendre contact avec M. SCHAFFTER pour l'organisation.

Mme LOEWENGUTH : concernant l'UAPE, une demande avait été effectuée pour la création d'une UAPE. Contacts avec les UAPE de Courtételle et Courrendlin afin de diminuer les coûts en relation avec le Canton et le soutien de M. ZAHNO. Coût CHF 65'000 à la charge de la commune. Dans les 5 prochaines années, le nombre d'enfants ne devrait pas beaucoup augmenter donc ce n'est pas rentable, les transports continueront et si besoin le projet de l'UAPE sera revu.

Mme M.C. : des familles ne viennent pas s'établir à Rossemaison car il n'y a pas d'UAPE et c'est dommage de ne pas proposer cette solution.

Mme C.L. : n'a pas les mêmes retours.

M. Y.R. : le PAL devra voir le jour en 2024, 3,5 hectares de zone constructible en trop donc cela signifie que pour les 15 prochaines années, plus aucune zone ne sera ouverte.

Mme C.L. : chaque année, une demande sera effectuée auprès des UAPE de Courtételle et Courrendlin pour connaître le nombre d'enfants concernés.

Mme N.F. : concernant le projet de réfection de la rue des Grands-Champs, une séance d'information sera organisée au printemps prochain pour la population.

Concernant le CCR, Mme PAPAUX est élue en qualité de secrétaire et Mme WENGER en qualité de membre du comité.

M. RUFER : au vu de la sortie annuelle des aînés annulée, le Conseil communal a décidé d'offrir un petit cadeau à tous les aînés du village. La tournée est en cours, cela représente 150 personnes.

Au nom du conseil communal, M. RUFER présente à toutes et à tous, de bons vœux de fin d'année et espère que la situation sanitaire liée au Covid-19 disparaîtra en 2022.

Le Président remercie les personnes pour leurs présences.

La séance est levée à 22h00.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
Le Président : La Secrétaire :

Walter RUFER

Marie FEY

EN ATTENTE D'APPROBATION